



Commune de Pillon PV du Conseil Municipal Réunion du 16/01/2020

Séance du 16 Janvier à 20 heures 30

Sous la présidence de M. PERGENT Christian, le Maire.

Une convocation adressée 11/01/2020, avec l'ordre du jour suivant :

- 1 - **Autorisation de mandatement des dépenses investissement avant BP 2020**
- 2 - **Autorisation annuelle encaissement chèques**
- 3 - **Aménagement aire de jeux**
- 4 - **Autorisation de demandes de subventions**
- 5 - **Point sur l'assainissement**
- 6 - **Travaux prévus GEMAPI**
- 7 - **Plan de rénovation des risques naturels et technologique**
- 8 - **Point sur les travaux fibre et téléphonie**
- 9 - **Travaux assainissement logements rue des écoles (devis)**
- 10 - **Point sur la forêt communale : vente de bois, exploitation en cours et affouages**
- 11 - **Point sur les subventions scolaires 2019**
- 12 - **Budget participatif du conseil départemental**
- 13 - **Compte rendu des travaux du chemin rural dit du Pillon bois**
- 14 - **Affaires diverses**

Etaient présents :

M. BADEROT Thierry, M. DUBOIS Emmanuel, M. PERGENT Christian,
M. BERTHELEMY Florian, M. MARTEL David, M. LONGUEVILLE Patrick, , M.
SIMON Serge

Procurator(s) : 0

Etai(ent) absent(s) :

M. DURMARQUE Jean-Pierre,

Etai(ent) excusé(s) : Mme HACQUIN Hélène, M.LEMMER Mathieu

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. DUBOIS Emmanuel

Nombre de conseillers en exercice : 10 - Le quorum est atteint

Le conseil Municipal a approuvé le Compte rendu du 12/11/2019

Le Conseil accepte à l'unanimité

1 - Autorisation de mandatement des dépenses investissement avant BP 2020

Délib n°2020/01/16/1

Le Maire informe :

Préalablement au vote du budget primitif 2020, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2020, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2019.

A savoir :

	BP 2019	Somme autorisée (25%)
Chapitre 21 (immobilisations corporelles) :	156 000 €	39 000€
Art 2112 (terrain et voirie)	5 000e	1 250e
Art 2117 (Bois et forêts)	30 000e	7 500e
Art 212 (agencement terrain et aménagement)	15 000e	3 750e
Art 2131 (Bâtiments publics)	53 000e	13 250€
Art 2135 (Install.géné agencement,aménagt)	20 000e	5 000e
Art 2152 (Installation voirie)	20 000e	5 000e
Art 2157 (Matériels outillages voirie)	5 000e	1 250e
Art 2183 (Matériels de bureau et infor)	3 000e	750e
Art 2188 (Autre immo corp)	5 000e	1 250€

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2020 dans la limite des crédits repris ci-dessus représentant les 25% des crédit ouvert au BP 2019 , et ce avant le vote du budget primitif 2020.

Pour : 7

Contre : 0

Abst : 0

2 - Autorisation annuelle encaissement chèques

Délib n° 2020/01/16/2

Le Maire demande l'autorisation annuelle pour tous les encaissements de chèques (remboursements sinistres et autres), cela évite d'établir à chaque remboursement une délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte et autorise le Maire à encaisser tous les chèques à l'ordre de la Commune pour l'année 2020.

Pour : 7

Contre : 0

Abst : 0

3 - Aménagement aire de jeux

Des devis ont été demandés à 2 entreprises : Imaj et Kompan

Le conseil prendra une décision en fonction de l'accord des subventions. Il choisit le devis d'Imaj à 34 025 € HT (proposition 2) et autorise le maire à demander des subventions.

Délib n°2020/01/16/3

AUTORISATION DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR 2020 ET AUTRES

Le Maire informe le souhait de solliciter un concours financier de l'État pour l'aménagement d'un aire de jeux. Suite à la réception de devis de plusieurs entreprises le montant prévisionnel des travaux exprimés serait de la somme de **34 025 € HT** donc **40 830€ TTC**.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité que le Maire :

« Sollicite une subvention au titre de la DETR, et/ou de tout autre concours financiers ».
« Le conseil précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel ci-joint, le solde sera supporté par la part d'autofinancement ».

Le Conseil Municipal autorise le maire à monter tous dossiers nécessaires et de signer tous documents utiles pour le bon déroulement des démarches administratives.

Pour : 7

Contre : 0

Abst : 0

Délib n°2020/01/16/4

AMENAGEMENT AIRE DE JEUX PLAN DE FINANCEMENT

Le Maire informe le souhait de solliciter un concours financier de différents organismes et collectivités territoriales pour l'aménagement de l'aire de jeux. Suite à la réception de devis de plusieurs entreprises le montant prévisionnel des travaux exprimés serait de la somme de **34 325.00€ HT**.

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	%	MONTANT HT
Aménagement Aire de jeux - structures-sols	34 325€	REGION	40%	13 730.00€
		DETR	40%	13 730.00€
		AUTOFINANCEMENT	20%	6 865€
TOTAL DEPENSES	34 325€	TOTAL RESSOURCES	100%	34 325€

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

1. vote et accepte à l'unanimité le plan de financement ci-dessus

- *autorise le Maire à solliciter les subventions au titre des différents organismes et collectivités territoriales».*

Le Conseil Municipal autorise le maire à monter tous dossiers nécessaires et à signer tous documents utiles pour le bon déroulement des démarches administratives.

Pour : 7

Contre : 0

Abst : 0

5 - Point sur l'assainissement

Une réunion a eu lieu à Spincourt, Eiflage prévoit sans doute de démarrer vers février (station), Eurovia en mars (Assainissement dans le village). Une réunion avec ces entreprises aura lieu dans le village, tous les habitants seront invités.

6 - Travaux prévus GEMAPI

La CODECOM à la compétence des rivières. L'entretien des reste de la responsabilité des propriétaires. Des travaux ont été sélectionnés, mais un seul sur la Commune de Pillon. Un seul propriétaire est concerné.

7 - Plan de rénovation des risques naturels et technologique

Une réunion a eu à Spincourt. Une carte des risques va être établie, notamment des zones inondables. Le Maire cherche à recueillir des informations sur les inondations qui ont eu lieu sur le village.

8 - Point sur les travaux fibre et téléphonie

Une réunion a eu lieu avec ENEDIS. Il reste 2 gros poteaux à installer pour acheminer l'électricité (normalement février). Orange fera ensuite le branchement.

9 - Travaux assainissement logements rue des écoles (devis)

Suite à des problèmes d'évacuations, un devis a été demandé à l'Entreprise CHOLLET : 2 265€ HT. Le Conseil décide de faire des travaux.

10 - Point sur la forêt communale : vente de bois, exploitation en cours et affouages

Exploitation en cours présenté par le Maire. Ventes de bois de l'année présentées par la Maire.

11 - Point sur les subventions scolaires 2019

15€ par enfant qui prend le bus : 585€ -

22 familles pour 39 enfants ont demandé et perçu sur 39 familles dont 67 enfants.

12 - Budget participatif du conseil départemental

Le Département a décidé de prévoir 1 million d'euros soumis au vote des meusiens. Des flyers sont disponible en Mairie.

13 - Compte rendu des travaux du chemin rural dit du Pillon bois

Le Maire présente ce qui a été fait par l'Entreprise PTP 2 765€ HT.

Décapage du talus sorti Pillon direction Billy, remise en état du chemin de Pillon au bois, assainissement chemin du Chanel et nivellement de la plateforme.

14 - Affaires diverses

- a) Des thermostats ont été remplacés dans les logements.
- b) L'éclairage de l'église a été refait
- c) Le Maire va bientôt distribuer le mot annuel avec vœux.

Séance levée à 23h00